

Compte-Rendu CGT CSE 29-10-24



1) Approbation du PV du CSE de la réunion précédente.

- PV CSE 24/9 approuvé, mais M. GOSZKA souhaite vérifier une modification en consultant l'enregistrement de la réunion.
- PV CSSCT 04/10 en attente.

2) Information sur l'établissement.

Pas de visite au mois d'octobre.
Audit ISO 14001 et 50001 fin novembre.
46 intérimaires à fin octobre.

3) Marche de l'établissement.

Chiffre d'Affaires de Septembre : 221 K€/jr soit 4,631 M€

PREVISIONNEL MOIS	K€/JR	M€
Octobre	213	4,900
Novembre	237	4,500
Décembre	213	3,200

INDICATEURS / OBJECTIFS 2024	CHIFFRES DU MOIS	CUMUL 2024
Transport exceptionnel	4070 €	20492 €
Nombre de réclamations clients / 15	0	6
PPM / 2	0	0,31
Taux de rebut / 0,8%	0,81 %	0,89 %
CNQ / 1,2%	0,99 %	1,03 %
Taux de service mensuel / 98,5%	97,8 %	98,1 %
Jours de stock de produits finis / entre 3 et 5 jrs	3	-
RO / 6%	Positif	Vierzon négatif Paulstra Auto positif

4. Évolution de la représentativité aux FCPE Hutchinson : recueil des candidatures pour désignation en CSEC (1 titulaire et 1 suppléant)

Les organisations syndicales devront présenter des candidats avant le prochain CSEC qui aura lieu le 21 novembre à Orléans.

Questions CGT :

5. Suivi du dossier incendie.

- Autorisation de passer certaines dépenses (eaux usées, coût de transport, ...),
- Coût du démantèlement acté,
- Chiffrage charpente et sol en cours,
- Contacté 2 prestataires pour refaire la chaîne (1 an à partir du « top »)
- Discussions avec les assurances sur les garanties,
- Sous-traitance GMC commencée sur 5 références. Audit le 31/10 pour valider les autres références.

La CGT restera très attentive au traitement du dossier "incendie", car il n'y a actuellement aucune garantie à 100% de remettre la chaîne à Vierzon.

6. La mise en place de l'évapo-concentrateur est-il toujours d'actualité ?

L'investissement est passé dans le système et validé par M. LEMETAYER. Il reste la validation du Responsable Financier au niveau Groupe.

7. Point recrutement : Responsable de production ? Technicien maintenance ? Technicien automatisme ? Technicien atelier assemblage ? Opérateurs ?

- Responsable de production : recherche externe lancée, pas candidature en interne.
- Technicien de maintenance : toujours en cours, les horaires 3x8 sont un frein.
- Automaticien : un recrutement est prévu pour début 2025 (le candidat a posé son préavis dans son entreprise).
- Technicien d'atelier à l'assemblage : une décision sera prise en fin d'année concernant l'embauche ou non de l'intérimaire en place.
- Opérateurs : 6 embauches le mois dernier, 4 aux carrousels et 2 aux 400T.

La CGT demande à la direction de poursuivre les embauches, notamment en production, afin d'avoir un effectif en cohérence avec l'évolution du chiffre d'affaires. Il est impératif, selon la CGT, que chaque départ (retraite, licenciement, démission, ...) soit remplacé, « 1 pour 1 ».

8. Fixer une date pour la réunion de la commission de classification prévue en novembre.

Le 19/11/2024 à 10h, avec 3 membres par organisations syndicales.

9. Quels sont les effets de l'absentéisme sur la prime de 13ème mois et la prime de vacances ? Quelles sont les règles ?

Il est prévu une retenue sur le 13ème mois pour toute absence non payée (maladie non indemnisée).

En revanche, la prime de vacances bénéficie d'une franchise de 12 jours, sans aucun abattement.

10. Quelle ancienneté reprenez-vous lors d'une embauche ?

> [Article 3](#)

En vigueur eten

Définition de l'ancienneté

La définition de l'ancienneté visée au présent article s'applique aux droits et obligations liés à l'ancienneté, prévus par les présentes dispositions conventionnelles.

L'ancienneté du salarié débute à partir de la date d'embauche au titre du contrat de travail en cours. En cas de mutation concertée, l'ancienneté débute à partir de la date d'embauche dans la première entreprise.

En outre, sont prises en compte :

- la durée des contrats de travail antérieurs conclus avec la même entreprise, y compris les contrats de chantier ou d'opération ;
- la durée des missions accomplies par le salarié dans l'entreprise avant son recrutement par cette dernière au titre d'un contrat de travail temporaire conclu en application de l'[article L. 1251-1 du code du travail](#) ou d'un contrat de travail à durée indéterminée intérimaire conclu en application de l'[article L. 1251-58-1 du code du travail](#) ;
- les périodes de suspension du contrat de travail.

11. Quelle est la rémunération pour le travail des 1er et 11 novembre imposé aux salariés en VSD ?

Ces dernières années, les majorations étaient décidées suivant "l'humeur" de M. GOSZKA. La présence du salarié était au volontariat, il n'avait pas d'obligation de présence.

Une (vraie) règle sera instaurée prochainement par M. MILLET, certainement via la renégociation de l'accord d'équipes de suppléance (VSD).

12. Etat d'avancement des nouveaux projets. Les volumes de commandes sont-ils confirmés ? (Notamment sur l'îlot CAMBER 2)

- *CAMBER 1 : difficulté sur le conditionnement, STELLANTIS souhaite changer.*
- *POINT E2 : demande de 20 000 pièces/semaine alors que nous sommes capacitaires pour 15 000.*
- *Ilot CAMBER : pas de demande pour l'instant.*

13. Le volume d'EMP2V4 n'est pas à l'attendu, STELLANTIS ne subit pas de pénalité ? (Contrat d'engagement lors de la prise des projets)

Des discussions sont en cours avec STELLANTIS mais M. GOSZKA préfère éviter une négociation très tendue où le client exigerait des baisses de prix sur nos pièces.

14. Présentation de l'évolution de la formation d'accueil.

Les nouveaux livrets d'accueil par secteur nous sont présentés.

La CGT constate, une fois de plus, que les représentants des salariés n'ont pas été impliqués.

15. Point sur le tutorat.

Mme THOMAS est chargée de relancer les RUAP afin de faire un point sur les tuteurs (futurs, sortants et nouveaux).

16. Point qualité sur les pièces enduites en provenance de YOKO.

Pour M. GOSZKA, la responsabilité est partagée. La solution est d'enduire avec un autre adhésif (du 425) pour que tout rentre dans l'ordre.

17. Quelle est la procédure de validation des pièces issues du sous-traitant GMC ?

D'abord, le respect du cahier des charges. 5 références sont à l'essai, épaisseur du phosphate (poids de couche) et rupture sur pièces moulées. Le 31/10, audit du process chez GMC. La péremption des pièces reste de 7 jours.

18. Retour sur les réunions de la gestion des flux.

Il y a deux réunions différentes, l'une pour EMP2V4 et l'autre pour le reste de l'usine. Pour la direction, ces réunions permettent d'améliorer la gestion des flux (zoning, gare d'enduction, commande bases roulantes, ...).

Pour la CGT, il y a toujours un énorme déficit de communication. Il n'y a quasiment aucun retour sur les décisions prises. Les conducteurs de train sont fréquemment mis devant le fait accompli, par exemple.

19. La panne de la TRAC n'entraîne-t-elle pas des risques qualités ?

Non, pas pour la direction. Après le remplacement de la carte électronique et du disque dur (ce qui n'a rien résolu), Monsieur GOSZKA annonce que la société HYDROTECH doit se charger de la partie hydraulique.

20. La sécurité et la santé font-elles toujours partie des prérogatives de nos encadrants ?

C'est une évidence pour la direction.

La CGT remet en question les compétences des responsables hiérarchiques dans la gestion humaine et la prévention des risques psycho-sociaux. Aujourd'hui, nous ne craignons pas de dire que nous sommes de plus en plus confrontés à un management toxique !

La CGT encourage la direction et les encadrants à lire attentivement l'article 4.2 de l'accord du 7 février 2022 relatif à la santé, à la sécurité, la qualité de vie et les conditions de travail (CCN de la Métallurgie).

21. Présence de l'opérateur au QRQC atelier (comme c'était prévu initialement dans les standards) pour éviter les remarques désagréables faites par certains participants dans le dos des opérateurs.

Dans certains secteurs, les opérateurs ne sont pas invités au QRQC atelier. La CGT dénonce cette situation qui ne respecte pas les standards initialement définis. Les opérateurs aimeraient avoir la possibilité de se défendre lorsqu'ils sont « attaqués » verbalement par certains participants à ces réunions.

La direction n'a pas de réponse claire à ce sujet, alors qu'elle devrait faire respecter les standards !

22. On observe une forte présence de fumée à l'usinage, qui se propage dans la logistique et le retourneur.

a. Est-ce qu'il y a un souci avec l'aspiration ?

Filtre à changer sur l'aspiration du BC 80 et l'orientation des jets de liquide de coupe sont à revoir.

b. Est-ce qu'il y a des mesures de maintenance préventive pour l'aspiration ?

La maintenance préventive est assurée par un prestataire extérieur 4 fois par ans. M. GOSZKA va vérifier si l'aspiration figure bien au contrat.

c. Peut-être devrions-nous installer un système d'extraction d'air sur le toit ?

La direction n'y est pas favorable.

23. Installation de panneaux solaires sur le toit de l'abri à vélo pour recharger les véhicules à assistance électrique.

Ce n'est pas prévu pour le moment.

24. Problème de prestation avec LYOVEL (augmentation de prix, modification des tournées...)

Les hausses de tarifs ont été actées il y a plus d'un an, mais elles ne sont passées que récemment.

Le prestataire est seul responsable de l'organisation de ses tournées.

Les pannes sont le principal problème.

25. IC1 : la nouvelle machine n'est pas arrivée, quel est le planning ?

Il y a eu 110 000 € de rétrofit maintenance. La machine de finition n'a pu être testée car certains composants ne sont pas arrivés. M. GOSZKA signale qu'il n'y a pas de besoin à l'instant T.

26. Date de réparation de la porte entre l'atelier principal et l'ancien PU ?

La commande des lames de porte est en cours mais le délai risque d'être assez long car sur mesure !

27. Il manque des vêtements de travail dans le magasin, pour quelles raisons ?

Aucune commande n'a été refusée par M. GOSZKA. Un souci de flochage pourrait être à l'origine de ce retard. De plus, des tailles manquent (à partir du XL).

28. Les problèmes de connexions de téléphone s'amplifient, avez-vous des explications ?

La salle des serveurs informatiques à CHATEAUDUN est en train d'être rénovée. Un câble aurait été débranché par inadvertance. Les 2 salles autocom' de VIERZON et de CHATEAUDUN sont reliées entre elles.

29. Il n'y a quasiment plus de chaises en bon état à la cantine (déjà évoqué à plusieurs reprises), avez-vous effectué une commande ?

Un devis sera fait pour une vingtaine de chaises.

30. Avez-vous réfléchi au problème d'accès à la salle de pause de l'assemblage ?

Pas de solution pour l'instant et la déplacer est impossible.

Questions diverses :

Information de la direction : M. GOSZKA annonce le transfert de plusieurs machines : la cellule C et les REP 400T 13 et 14 vers la POLOGNE (LODZ). Les REP 37 et 45 seraient quant à elles remontées aux 400T afin de dégager de la place à l'Assemblage.

CSE EXTRA 17/11 – INFO/CONSULTATION TRANSFERT vers LODZ (POLOGNE)

Objectif :

- Assurer un soutien à Lodz.
- Gagner des mètres carrés au sol pour améliorer les flux.

Transferts :

- REP 13 /14
 - Transfert des deux REP G6 du secteur 400T.
 - Permettre à Lodz de poursuivre ses transferts avec la Roumanie.
- Cellule C
 - L'assemblage des références hydrauliques de Vierzon sera fait en Pologne.
 - Cellule vieillissante, pas de nouveau marché grande série sur ce type de produit.
 - Place pour le démarrage de Desma 3.

Avis du CSE :

- **DÉFAVORABLE !!!** Principalement pour les raisons suivantes :
 - Interrogation concernant l'avenir du secteur Assemblage ? Manque de visibilité !!!
 - Ces dernières années, plusieurs machines ont été sorties, mais très peu de machines ont été renouvelées. Le manque d'investissement dans de nouvelles machines conduit à un excès de rétrofit !
 - Et le plus important, il n'y a pas de nouveaux projets pour garantir l'avenir du site. Des consultations sont en cours, mais aucune décision officielle n'a été prise.